

**CONVENTION COLLECTIVE NATIONALE DES ENTREPRISES
D'EXPÉDITION ET D'EXPORTATION DE FRUITS ET LEGUMES
du 17 DÉCEMBRE 1985**

ÉTENDUE PAR ARRÊTE DU 24 AVRIL 1986
JOURNAL OFFICIEL DU 8 MAI 1986

**Avenant n° 14 a la grille des salaires conventionnels de l'annexe particulière légumes frais
prêt a l'emploi**

Entre les organisations soussignées :

**L'ASSOCIATION NATIONALE DES EXPEDITEURS ET EXPORTATEURS DE FRUITS ET LEGUMES
(ANEFFEL)**

d'une part,

et :

LA FEDERATION DES SERVICES - CFDT,

LA FEDERATION DES SYNDICATS CFTC COMMERCE, SERVICES ET FORCE DE VENTE - CSFV,

LA FEDERATION NATIONALE AGROALIMENTAIRE CFE CGC

d'autre part,

Il a été décidé la mise en place d'une nouvelle grille des salaires conventionnels applicable au 1^{er} avril 2026 pour le secteur des légumes frais prêt à l'emploi. Celle-ci est adressée aux Pouvoirs Publics pour extension au titre de l'Article L. 2231-6 du Code du Travail.

Compte-tenu de l'objet de l'accord, il n'y a pas de dispositions spécifiques aux entreprises de moins de 50 salariés.

Les partenaires sociaux affirment leur attachement à l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes et, conformément aux dispositions des articles L. 2241-1 et suivants du code du travail, s'engagent à la suppression des écarts de rémunérations et à promouvoir l'objectif d'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes.

Fait à Paris, le 4 mars 2026

Grille conventionnelle pour l'horaire légal (35 h/semaine)

Annexe particulière Légumes Frais Prêt à l'Emploi

Applicable au 1^{er} avril 2026

Ouvrier/ Employé	I	Echelon 1	1 832,03 €
		Echelon 2	1 833,91 €
		Echelon 3	1 837,06 €
	II	Echelon 1	1 840,20 €
		Echelon 2	1 843,35 €
		Echelon 3	1 845,45 €
	III	Echelon 1	1 855,93 €
		Echelon 2	1 861,17 €
		Echelon 3	1 866,42 €
	IV	Echelon 1	1 882,14 €
		Echelon 2	1 892,63 €
		Echelon 3	1 908,36 €
	V	Echelon 1	1 924,09 €
		Echelon 2	1 945,06 €
		Echelon 3	1 966,03 €
Technicien	VI	Echelon 1	2 007,97 €
		Echelon 2	2 039,43 €
		Echelon 3	2 070,88 €
Agent de Maitrise	VII	Echelon 1	2 154,77 €
		Echelon 2	2 238,65 €
		Echelon 3	2 343,51 €
Cadre	VIII	Echelon 1	2 469,33 €
		Echelon 2	2 511,27 €
		Echelon 3	2 584,67 €
	IX	Echelon 1	2 679,04 €
		Echelon 2	2 726,23 €
	X	Echelon 1	2 888,75 €
		Echelon 2	2 935,94 €
	XI	Echelon 1	3 098,46 €
		Echelon 2	3 145,65 €

L'ANEEFEL Signataire :	La CFDT Signataire :
La CFTC CFSV Signataire :	LA CFE CGC Agro Signataire :